



TARIFS AU 01/01/2020

P.F.A.C - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT

DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Maisons individuelles et tous bâtiments déjà équipés d'un dispositif d'assainissement

↳ si des travaux de mise aux normes ont été effectués depuis moins de cinq ans et sur production de justificatifs 341 €

↳ si des travaux de mise aux normes ont été effectués entre les cinq et dix ans qui précèdent et sur production de justificatifs 1 368 €

↳ s'il n'y a pas eu de travaux dans les dix ans qui précèdent 2 735 €

Maisons neuves en lotissement et bâtiments neufs en zone artisanale 2 735 €

Maisons neuves hors lotissement et bâtiments neufs hors zone artisanale 4 785 €